



Bvd. Edmond Machtens 127/1
B-1080 BRUXELLES
GSM: +32(0) 474 095 215
Fax: +32(0) 289 459 26
Web: www.nolis.be
TVA: BE 0896.570.109

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute commande passée par un client implique l'accord définitif et irrévocable de ce client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après. Les conditions générales de Nolis traductions ont préséance sur celles du client. Celui-ci renonce à appliquer ses propres conditions, sauf convention contraire expresse.

ARTICLE 1 : Conditions de livraison

Le délai de livraison convenu dans le devis avec le client prend cours dès réception du texte source et de la commande définitive du travail à accomplir.

ARTICLE 2 : Responsabilité

A. du traducteur

La responsabilité du traducteur n'est pas engagée en cas de retard d'exécution du travail suite à une maladie, un accident, une incapacité temporaire de travail ou un cas de force majeure en général. Toutefois, le traducteur est tenu d'en informer le client dans un délai raisonnable.

De même, la responsabilité du traducteur n'est pas engagée lorsque le retard est dû à un retard de remise par des tiers (services de courrier, poste, etc.) ou à l'endommagement du texte source et/ou de la traduction au cours de l'envoi.

Le traducteur ne peut pas être tenu pour responsable de la perte par des tiers (poste, services de courrier) du texte source ou de la traduction.

Le traducteur décline toute responsabilité quant aux défauts du texte transmis par le client, le contenu des documents fournis et du texte à traduire.

Le traducteur est responsable de la qualité de la traduction effectuée, pour autant que celle-ci soit utilisée dans sa forme intégrale et sans modification.

B. du client

Le client communique au traducteur, avant ou pendant l'exécution du contrat, toutes informations nécessaires à la bonne exécution des prestations demandées.

ARTICLE 3 : Plaintes délai d'introduction et motivation

Sous peine de nullité, toute plainte est adressée par lettre recommandée dans les huit jours de la date de livraison de la traduction. Toute facture ou note d'honoraires non protestée dans les huit jours est réputée acceptée. Une plainte n'interrompt pas le délai de paiement.

Les plaintes ou contestations relatives à la non-conformité de la traduction, formulées dans le délai contractuel, doivent être motivées de manière détaillée par référence à des dictionnaires, glossaires ou textes équivalents rédigés par des locuteurs natifs.

Le refus non motivé d'une traduction ne constitue pas un motif de non-paiement de la facture ou de la note d'honoraires.

Nolis traductions-vertalingen

Bvd. Edmond Machtens 127/1 B-1080 BRUXELLES
+32(0)474 095 215
+32(0)289 459 26

www.nolis.be
BE 0896.570.109

ARTICLE 4 : Qualité du client

Le client est réputé agir en qualité d'auteur du texte à traduire et en autorise explicitement la traduction, conformément à l'article 12 de la loi du 22 mars 1986 sur les droits d'auteur. Il appartient au client de vérifier si les documents fournis et le texte à traduire, quels que soient leurs supports ou leurs natures, sont en conformité vis à vis de la législation belge. Seule la responsabilité du client pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 5 : Traduction et droits d'auteur

Le traducteur détient les droits d'auteur relatifs au texte traduit. Celui-ci ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit, dans son intégralité ou en partie, par quelque moyen que ce soit, y compris par voie électronique, sans l'accord préalable écrit et explicite du traducteur.

ARTICLE 6 : Acceptation et confirmation de la commande de traduction

Le client met le traducteur en mesure d'évaluer le niveau de difficulté du texte à traduire. Toute commande téléphonique acceptée par le traducteur est immédiatement confirmée par écrit, par e-mail, par celui-ci. La confirmation écrite mentionne le tarif et le délai de livraison convenus.

ARTICLE 8 : Paiement

Un acompte sur le coût de la traduction peut être demandé à la commande (Acceptation du devis). Le solde, sera payé soit intégralement lors de la livraison, soit en plusieurs fois selon des modalités définies dans le devis.

Les factures sont payables dans les 30 jours de la date de celles-ci.

En cas de non-paiement à l'échéance de la facture, des intérêts moratoires s'élevant à 1 % par mois, calculés sur le montant dû (+TVA), seront dus de plein droit et sans mise en demeure préalable, et ce, en application des articles 1226 et 1229 du Code Civil.

L'ensemble des frais administratifs et de recouvrement engagés par Nolis pour l'encaissement des arriérés et tout autre dommage subi par lui des suites du non-paiement, seront facturés intégralement au client à partir du 60^e jour suivant la date de la facture. Et ce, également en application des articles 1226 et 1229 de Code Civil.

En cas de non-paiement dans un délai de 15 jours suivant la date butoir de la facture à payer, Nolis est habilité, de plein droit et sans avertissement préalable, à mettre fin au contrat immédiatement et à charge du client. Le cas échéant, Nolis mettra le client en demeure et lui communiquera la date à laquelle le contrat sera considéré comme résilié.

ARTICLE 9 : Annulation

En cas d'annulation, toutes les missions planifiées qui seraient annulées moins de 10 jours avant leur exécution seront facturées pour leur montant intégral

ARTICLE 10 : Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable entre parties. Au cas où celles-ci n'arrivent pas à un accord, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents. Le droit belge est d'application sur les présentes conditions.

ARTICLE 11 : Secret professionnel et déontologie

Le traducteur est lié par le secret professionnel. Ceci implique la non-communication de l'identité du client, du contenu du texte source et de la traduction elle-même. Le traducteur met un point d'honneur à fournir en toutes circonstances un travail de qualité.

Nolis traductions-vertalingen

Bvd. Edmond Machtens 127/1 B-1080 BRUXELLES
+32(0)474 095 215
+32(0)289 459 26

www.nolis.be

BE 0896.570.109